



**Conseil Municipal du 15 septembre 2026
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn**

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 031-213105844-20260915-DELIB2026079-DE



Délibération 2026-079

**Convention entre la Commune de Villemur-Sur-Tarn et le Syndicat Mixte de
la Remise en Navigabilité du Tarn portant autorisation d'occupation temporaire**

L'An deux mille vingt-six et le mardi 15 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2026.

Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, Mme Océane HILLAIRET, Mme Chloé PLACIER, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Olivier DE BENEDICTIS.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Jade MALAFOSSE a donné pouvoir à M. Jacques ASO,
M. Guillaume TURROQUES a donné pouvoir à M. Serge MOULET,
M. Michel NOT a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA,
Mme Nathalie BLATCHE a donné pouvoir à Mme Sabrina ROMERO,
M. Daniel REGIS a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Olivier DE BENEDICTIS.

Conseiller absent excusé

M. Pierre CRESUT.

Secrétaire de séance

Mme Laure PICARD.

Membres en exercice - 29 | Membres présents – 22 | Pouvoirs - 06 | Membre absent – 01

Exposé

La présente convention a pour objet de fixer les modalités par lesquelles la Commune autorise le Syndicat à occuper les lieux désignés ci-après, (La Tour de la Défense voir annexe) sous le régime de l'occupation temporaire du Domaine Public non constitutive de droits réels.

La mise à disposition concerne l'emprise dans laquelle sont installés les équipements nécessaires au fonctionnement de l'écluse de Villemur-Sur-Tarn à savoir :

- Les équipements nécessaires aux systèmes hydrauliques, électriques et automatismes.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention de mise à disposition de biens entre la Commune de Villemur-Sur-Tarn et le Syndicat Mixte de la Remise en Navigabilité du Tarn.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** la convention présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Villemur-Sur-Tarn et le Syndicat Mixte ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 02

La Secrétaire de séance,

Laure PICARD



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A stylized, handwritten signature in purple ink, appearing to read "Serge Moulet".

Serge MOULET